

Recommandations du colloque « Medias, société civile, groupements et partis politiques pour la prévention des conflits et la reconstruction »

Sous-thème 1 : Mécanismes pour la prévention des conflits et la protection des civils

1. Envisager des actions de formation en droit et en matière électorale, à l'intention des formations politiques et des agents électoraux
2. Proscrire les contremarches et contremanifestations
3. Utiliser un ton mesuré dans les discours
4. Eviter l'introduction d'armes dans le débat politique
5. Travailler pour la préservation d'un environnement sécuritaire propice à des élections apaisées
6. Assurer l'accès égal et équitable aux médias d'Etat
7. Faire respecter la loi sur la presse par toutes les parties (Etat, organes de presse...)
8. Mener une réflexion sur les causes du non-respect par les medias des règles de déontologie des journalistes
9. Informer le plus rapidement les populations et les candidats des innovations, notamment la biométrie introduite dans la prochaine élection. Accentuer la vulgarisation du message de la Commission électorale indépendante (CEI) sur le travail accompli pour garantir des élections apaisées
10. Poursuivre les rencontres et les missions de bons offices de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) auprès des candidats
11. Vulgariser les mesures règlementaires sur la couverture médiatique durant la campagne électorale
12. Travailler pour la libération des prisonniers politiques dans un souci de promouvoir la réconciliation nationale
13. Prendre en compte la presse en ligne dans les mesures de couverture du processus électoral
14. Interdiction aux candidats, à la société civile, à la presse, aux instituts de sondage et organismes similaires d'annoncer les résultats avant la CEI

Sous-thème 2 : Le rôle des femmes, des jeunes, des groupements et partis politiques et des leaders religieux dans la sécurité et la consolidation de la paix

1. Encourager l'engagement de tous les citoyens, acteurs et partenaires ivoiriens pour un environnement électoral apaisé, pour des élections sans violence
2. Sensibiliser/former les femmes et les jeunes sur leurs droits et en matière électorale
3. Assurer une meilleure représentativité des femmes dans les instances de prise de décision
4. Inculquer à la jeunesse une culture de paix, de tolérance et de débat démocratique
5. Assurer aux jeunes une éducation et une activité pour éviter les risques de manipulation
6. Tenir compte des opinions et préoccupations des jeunes dans les instances de prise de décision et les encourager à y prendre part
7. Renforcer la culture démocratique au sein des partis politiques
8. Organiser un dialogue entre la CEI et les candidats, y compris le Président de la République
9. Travailler à la création d'un climat de confiance entre les candidats

10. Veiller au respect par les autorités étatiques de la réglementation en matière électorale
11. Eviter de tribaliser le débat politique
12. Eviter que les partis politiques ne sollicitent le soutien des chefs traditionnels, auxiliaires de l'administration et apolitiques
13. Former les partis politiques au respect du rôle des chefs traditionnels
14. Insérer dans les programmes de formation des partis politiques des modules concernant les droits de l'homme

Sous-thème 3 : Médias, partis politiques et société civile : un exemple de combinaison pour des élections apaisées

1. Eviter la violence verbale ou les attaques ciblées ; éviter l'utilisation de termes imprécis ou accusatoires
2. Sensibiliser les populations et les candidats pour des élections apaisées et l'acceptation des résultats
3. Les médias proches des partis politiques doivent s'ouvrir aux formations politiques concurrentes
4. Pour la société civile, avoir à l'esprit un rôle d'arbitre et d'éclaireurs
5. Veiller à éclairer les citoyens sur le projet des différents candidats en vue de favoriser des choix rationnels
6. Les délégués des partis politiques doivent participer pleinement et dans la transparence aux activités qui leurs sont dévolues
7. Les partis politiques doivent utiliser les voies de recours légales en cas de litiges
8. Assurer une formation adéquate des journalistes et du personnel recruté pour les élections
9. Promouvoir l'indépendance des journalistes
10. Se conformer aux règles édictées par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
11. Produire et diffuser des émissions qui contribuent à l'éducation civique et à la cohésion sociale
12. La CEI doit associer les radios de proximité pour une meilleure communication aux différentes étapes du processus électoral
13. La HACA doit autoriser les radios de proximité à faire connaître les programmes des différents candidats
14. Revaloriser le statut du personnel des radios de proximité
15. Accélérer la libéralisation de l'espace télévisuel en Côte d'Ivoire
16. Faire une évaluation du comportement de l'ensemble des organes de régulation durant la période électorale
17. Accorder une subvention aux organes de presse accrédités par la CEI pour l'observation des élections

Sous-thème 4 : Rôle de la régulation pour la consolidation de la paix

1. Les instances de régulation des médias audiovisuels et de la presse écrite doivent continuer à encourager le professionnalisme par la formation, la sensibilisation, mais aussi par les sanctions en cas de faute professionnelle
2. Rappeler l'obligation de neutralité des journalistes dans le traitement de l'information
3. Réaffirmer le droit à l'information du public

4. Réaffirmer les attributions du Conseil national de la presse (CNP) et de la HACA, à travers une vulgarisation du code de déontologie des journalistes auprès des professionnels de l'information, mais également du grand public
5. Les journalistes sont appelés à garder leur indépendance vis-à-vis des forces politiques économiques, syndicales et à respecter la vie privée des personnes
6. Les journalistes sont appelés à contribuer à la consolidation de la paix dans la Côte d'Ivoire post-crise
7. Garantir l'accès en période préélectorale de tous les candidats aux médias d'Etat
8. Définir les modalités d'accès des candidats à aux média d'Etat durant la campagne électorale

Fait à Abidjan, le 02 septembre 2015